

REGLEMENT TOUQUET RAID AMAZONES 2024

Article 1: Organisation : Le Touquet Raid Amazones est organisé par l'association Touquet Raid, loi 1901, Centre d'affaires du Touquet, 62520 Le Touquet, affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON

Article 2: Programme : Samedi 01 Juin: 10H - 13H: Arrivée, prise des dossards et Lunch Box / 13H30: Briefing et remise des cartes / 14H30 - 18H00: 1ère journée du raid (Possibilité de ne pas faire toutes les épreuves selon votre forme et votre niveau) - 1 ravitaillement central aux changements d'activités est prévu pendant la course et 1 à la fin. / A partir de 18H00: Temps Libre: massage, ateliers, ... / 20H30 - 01H00: Soirée

Dimanche 02 Juin: 8H30: Briefing et remise des cartes / 9H00-12H00: 2ème journée du raid, (Possibilité de ne pas faire toutes les épreuves selon votre forme et votre niveau) - 1 ravitaillement central aux changements d'activités est prévu pendant la course ainsi qu'un à l'arrivée. / A partir de 13H00: Remise des prix: déjeuner, projection, photos, ... (Horaires, activités et distances soumis à modification, n'hésitez pas à consulter le site: www.touquetraidamazones.com)

Article 3 : Equipe : Les équipes sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes uniquement féminines (+de 16 ans). Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route, le tracé et les zones protégées sous peine de disqualification et de sa mise en course à l'endroit du non-respect. Limité à 150 équipes de 2. Chaque participant est responsable de la gestion de ses propres limites de performance et s'interdit de les dépasser si cela est susceptible de nuire à sa santé. Pour les raids en équipe, chaque participant veillera aux capacités de performance de ses co-équipiers et agira en conséquence dès qu'une prise de risque anormale, pouvant mettre en danger son co-équipier, est constatée. En cas de malaise ou accident, les secours ou l'encadrement de la course, doivent être informés sans délai.

Article 4 : Inscription - assurance : Les droits d'inscriptions s'élèvent à 110€/personne (40€ pour la partie sportive 70€ pour le ravitaillement, le repas du samedi midi, samedi soir et du dimanche midi, l'espace bivouac, la soirée ainsi que des cadeaux de bienvenue). Une taxe de 2€ par personne non licenciée à la FFTriathlon sera à régler en sus. A partir du 01 février 2024, une majoration de 10€/personne est mise en place sur les droits d'inscriptions, soit 120€/personne. Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète du bulletin d'inscription, du règlement à l'ordre de l'association Touquet Raid, de la licence de triathlon (2023-2024) ou du questionnaire à remplir en ligne), du chèque de caution de 60€ pour la puce de chronométrage à l'ordre de l'association Touquet Raid (non encaissé), l'autorisation parentale pour les mineurs. L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Chaque concurrente est informée de son intérêt à être assurée en individuelle accident pour ses propres dommages corporels. Les concurrentes s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. Date limite des inscriptions : 29 Mai 2024.

Article 5 : Assistance : Sauf en cas de situation de danger imminent, l'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera sa mise hors course. La notion de situation de danger imminent s'appréciera au cas par cas par la Direction du Raid, et notamment en cas de risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Article 6 : Matériel Obligatoire par concurrente : 1 VTT avec casque avec possibilité de réservation du VTT (nous contacter)- un vêtement de pluie obligatoire dans le sac à dos ou sur soi durant toute la course -une gourde d'eau ou de jus de fruits - un ravitaillement pour les deux journées (barres énergétiques...) - une couverture de survie. Par équipe: un téléphone portable dans une housse étanche. Le port du dossard visible sera obligatoire sur toute la course - le port du casque est obligatoire sur toutes les sections VTT et roller. Matériel conseillé : allez dans la rubrique "nos conseils" sur notre site internet. VTT et trottinettes électriques interdits. La détention, la distribution ou la consommation de boissons alcoolisées, de produits stupéfiants ou dopants sont strictement interdits et feront l'objet, le cas échéant, de l'exclusion immédiate et sans appel ni contrepartie ou remboursement du participant qui s'y adonnerait

Article 7 : Principe : Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au Touquet. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. En revanche, certaines sections pourront être neutralisées et le dépassement interdit sur certaines portions. Les équipes gèreront leur temps de repos. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoires et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées (les équipes sont responsables de leur pointage, aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Le système de chronométrage est électronique. Certains passages peuvent être fléchés. Les équipes faisant la section "roller" en roller (les 2 équipières) auront un bonus temps de 10mn sur leur temps total. Pour l'épreuve de Bike&run il est interdit de monter à plusieurs sur le vélo et le port du casque est obligatoire. Pour la section canoë, le port de chaussures fermées, du port des gilets de sauvetage sont obligatoires; il est interdit de porter les sacs avec les gilets de canoë et il est interdit de stocker les sacs de courses dans les pieds pendant cette épreuve.

Article 8 : Classement et récompenses : Le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premières concurrentes (1°, 2°, 3°) des différentes catégories (jeune, sénior, vétéran) et l'entreprise la plus représentée. Un cadeau sera offert à chaque concurrente. Les lots ne seront remis que lors de la remise des prix, aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.

Article 9 : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier : l'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

Article 10 : Je suis informée que le raid peut être filmé ou photographié par l'Association organisatrice ou ses partenaires officiels et j'accepte de lui céder sans contrepartie mon droit à l'image.

Article 11 : Remboursement des frais d'inscription : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non aptitude à la participation à la course. Avant le 1 Juin le remboursement s'élève à 50% des frais d'inscription, passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Article 12: L'association TOUQUET RAID se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la manifestation dès qu'un événement extérieur et imprévisible est susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des participants ou des bénévoles.

Article 13: Tout comportement déloyal, gestes d'agressivité, de violence verbale ou physique à l'encontre de toutes personnes y compris les spectateurs, d'attitude non conforme à l'esprit et l'éthique du Sport, de manifestations racistes, xénophobe, sexistes, pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate sans appel ni compensation ni remboursement FIN